

CHIFFRE DE LA SEMAINE

1.8

C'est le nombre de pieds de gaillet gratteron au m² pour faire baisser de 5% le rendement des céréales à paille (sources : Arvalis – Institut du végétal, Wilson, HGCA, ACTA, ...).

AGENDA

- **Combien d'azote dans vos fumiers, lisiers et autres effluents ?** Cliquez [ICI](#) pour réaliser votre analyse.
- **Renouvellement Certiphyto**
Pour tout renseignement, prenez contact avec Sandra SALIOU au 02 41 96 77 66.
- **Formation PCAE Mieux connaître son sol pour en améliorer la fertilité.**
Retrouvez plus d'informations et les dates par département [ICI](#).

CÉRÉALES À PAILLE : maladies et désherbage.

Stades : fin tallage à 1 nœud.

Situation : en blé, on peut observer de l'oïdium et de la septoriose sur les F3 du moment, voire sur les F2. Sur les orges, de l'oïdium est visible ainsi que de l'helminthosporiose. On peut aussi observer des adventices, en particulier des dicots (gaillets, véroniques, séneçons, matricaires, ...). Avec les quelques jours sans pluie, il est plus facile d'envisager des interventions sur les parcelles.

Préconisations


Maladies : avec la douceur et l'humidité ambiante, le climat est propice aux maladies. Concernant le piétin verse, le risque climatique sur la région est fort (risque 2) pour les blés semés en octobre et ayant atteint ou dépassé le stade épi 1 cm. Avant toute intervention, il faut évaluer le risque à la parcelle car cela va aussi dépendre de la variété, du précédent, du travail du sol et du type de sol ([grille ICI](#)).

Exemple d'évaluation du risque : pour un mélange Celebrity+Grimm+Rgt Letsgo (note moyenne PV de 2.7, soit risque à 3) semé le 17 octobre sur un précédent betterave (risque 0), en TCS (risque 0) et en argilo-calcaire superficiel (risque 0), on obtient une note de 5. Le risque piétin verse est donc FAIBLE, aucune intervention n'est requise. Sur septoriose, oïdium et helminthosporiose, une intervention n'est pas justifiée.

Désherbage

Il faut faire un tour des parcelles pour identifier les adventices présentes. Actuellement, on trouve majoritairement des dicots.

Les anti-dicots peuvent être associés ou non aux anti-graminées de printemps.

Voici une liste non exhaustive de produits selon les adventices : 

Flore spécifique	Solutions chimiques
Séneçons résistants	Florid 0,1-0,15 L
Gaillets	Starane 200 0,4-0,6 L ou Primus 0,05-0,1 L
Gaillets, crucifères.	Starane Gold 0,7-1 L
Véroniques	Picotop 0,75-1,33 L
Rumex	Arkem 15-25 g
Chardons de 15-20 cm	Chardex 1,5 L
Fumeterres, coquelicots résistants, ombellifères.	Zypar 0,5-0,75 L

Zoom de la semaine


Gaillet gratteron

Cultures concernées

Colza, céréales d'hiver et de printemps, protéagineux d'hiver et de printemps, betterave, lin, pomme de terre, cultures fourragères. Le gaillet affectionne particulièrement les sols calcaires.

Description : la plantule possède une tige carrée et des feuilles verticillées avec de grands cotylédons elliptiques et échancrés au sommet. La plante est munie de poils rigides et crochus et est accrochante. Elle possède des fleurs blanchâtres.



Moyens de lutte : introduire des cultures d'été pour casser le cycle de l'adventice. Faux-semis à partir de septembre. Labour occasionnel. 
Lutte chimique à l'automne et/ou en sortie d'hiver selon la pression.

CEREALES A PAILLE : fertilisation.

Certains ont terminé les apports d'engrais. Pour d'autres, c'est en cours ou à faire. Les plantes sont en pleine croissance et, à l'approche ou au stade épi 1 cm, on doit atteindre 75 à 80% de la dose totale d'azote à apporter. Les conditions climatiques sont favorables à l'absorption de ces apports. Le seul obstacle, c'est l'accessibilité à certaines parcelles à cause des excès d'eau.

COLZA : méligèthes à surveiller sur les colzas non fleuris et peu vigoureux.

Stades : D2 (inflorescence principale) à F2 (nombreuses fleurs ouvertes).

Situation : elle est globalement saine, sauf pour les colzas ayant baigné dans l'eau. On piège surtout des méligèthes dans les cuvettes jaunes et elles sont également visibles sur les plantes (en moyenne 2 individus par plante).

Préconisations

Méligèthes : le colza est sensible du stade D1 (boutons accolés, cachés par les feuilles terminales) à F1 (début floraison). Pour les parcelles où il y a des fleurs de colza, il ne faut pas intervenir contre les méligèthes. Pour les parcelles où il n'y a pas encore de fleurs, il faut tenir compte de l'état des colzas et de la pression en méligèthes pour décider ou non d'une intervention comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Méligèthe	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
Colza sain et vigoureux	Compensation de la plante. Attendre le stade E pour prendre une décision	Intervenir si 6 à 9 méligèthes par plante
Colza handicapé et peu vigoureux	Intervenir si 1 méligèthe par plante	Intervenir si 2 à 3 méligèthes par plante



Fertilisation : les apports d'engrais doivent être terminés.

Informations sur les produits phytopharmaceutiques cités

Nom commercial	Matières actives	ZNT	DVP	DSPPR*
Arkem	Metsulfuron methyl 200 g/kg	5 m	-	5 m
Chardex	Clopyralid 35 g/L + 2,4-MCPA 350 g/L	5 m	-	5 m
Florid	Clopyralid 300 g/L + florasulame 25 g/L	20 m	5 m	3 m
Picotop	Picolinafen 20 g/L + dichlorprop-p 600 g/L	20 m	-	5 m
Primus	Florasulame 50 g/L	20 m	5 m	3 m
Starane 200	Fluroxypyr 200 g/L	5 m	-	5 m
Starane Gold	Florasulame 1 g/L + fluroxypyr 100 g/L	5 m	-	3 m
Zypar	Florasulame 5 g/L + cloquintocet-mexyl 6 g/L + halauxifène-méthyl 6.25 g/L	5 m	5 m	5 m

* Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Résidents.

RECOMMANDATIONS

-  Techniques alternatives  Absence de techniques alternatives
- Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent.
- Enjeux environnementaux, se référer à : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/>
- Mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques : https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action

Base d'observations : parcelles situées en Pays de la Loire et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

Observations du BSV N° 5 du 12/03/2024

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur : <http://ephy.anses.fr/>

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire est agréée, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire auprès de GROUPAMA Loire Bretagne sous le numéro de police : 044038373).

Siège social
Chambre d'agriculture de région
Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 - FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr
Siret 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

Rédaction : Laëtitia TEMEN
Comité de lecture : Meggie Belte, Céline Boisard, Jonathan Chénia, Apolline Cosse, Elsa David, Morgane Guilbaud, Cécilia Moltrasio, Laëtitia Temen.

REPRODUCTION INTERDITE L'écho des cultures - n°2 du 13/03/2024

Avec la contribution financière du comité d'affaires agricoles de l'agriculture et de l'alimentation
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
CDA04

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou